



**Conseil communal
Penthalaz**

Séance du 14 juin 2010

Composition du bureau

Monsieur Alain Pellet, Président,
Mme Corinne Borgeaud et M. Gérald Santschy, scrutateurs
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 19h30

* * *

Monsieur Alain Pellet, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Mme la Syndique, à Madame et Messieurs les Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à M. J.-D. Bonny, boursier communal, au représentant de la presse ainsi qu'au public présent.

Opérations préliminaires :

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents : 41 Membres excusés : Mmes Céline Guex, Sandrine Stoller, Dominique Von der Mühl et MM. Pascal Affolter, Pierre-Michel Devenoge, José Feijoo, Olivier Frossard, Roland Jaeger et Pierre Zurbrügg.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal :

- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 mai 2010 :
La lecture n'en est pas souhaitée. La discussion est ouverte.
La parole n'étant pas demandée, le PV est accepté à l'unanimité.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

Alain Pellet, Président, lit à l'assemblée la lettre de démission de M. Olivier Frossard qui, pour des raisons professionnelles, a décidé de se retirer du Conseil communal de Penthalaz à l'issue de cette séance.

d) Communications de la Municipalité.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, communique les informations suivantes :

- Règlement communal sur les conditions d'occupation des appartements subventionnés et des logements à loyer modérés – Préavis N° 60-2010

Le lendemain de sa rencontre avec la Commission chargée de l'étude de cet objet, la Municipalité a reçu des précisions du service du logement concernant ce règlement ; raison pour laquelle la Commission a souhaité que la Municipalité retire ce préavis, ce qu'elle fait volontiers. Celui-ci sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil communal.

La Municipalité demande donc l'annulation du point 4. de l'ordre du jour.

- Giratoire

Il est bel est bien là ! Pour fêter cet événement, la Municipalité a le plaisir d'inviter les membres du Conseil communal le mercredi 1er septembre 2010 en fin de journée.

- Terrain des Fourches

Lors de la dernière séance du Conseil communal, la Municipalité avait informé l'assemblée de la vente éventuelle du terrain des Fourches à un autre acquéreur. Actuellement, elle n'est pas en mesure de fournir des informations plus précises à ce sujet.

- Fondation « Habitat l'Avenir », AJERCO et maison de paroisse

A ce jour, ces 3 associations cherchent toujours des personnes motivées pour compléter leur équipe. Il s'agit de deux personnes pour la fondation « Habitat l'Avenir », un(e) secrétaire pour le bureau intercommunal de l'AJERCO et une ou deux personnes pour la maison de Paroisse.

- Fusion

Les syndicats du groupe «Venoge» se sont rencontrés le 5 mai 2010. Aucune décision formelle n'a été prise. Une chose est sûre, il n'y aura aucune évolution à ce sujet avant la nouvelle législature.

-Dates des prochaines séances du Conseil communal :

Les lundis 30 août 2010 et 4 octobre 2010.

La Municipalité souhaite à toutes et à tous un bel été et de bonnes vacances.

M. Yvan RoCHAT, Municipal, renseigne l'assemblée sur les points suivants :

-Vandalisme

Suite aux plaintes déposées lors des déprédations faites à la bibliothèque de Penthalaz en septembre 2009, les responsables ont été interpellés et une instruction a été ouverte par le tribunal des mineurs. Durant le mois de mai 2010, la Municipalité a été citée à comparaître auprès dudit tribunal pour faire valoir ces droits. Ces personnes devront s'acquitter des frais que la Commune a dû déboursier suite à ces actes ainsi que des frais de justice.

De plus, ils devront effectuer 4 demi-journées de travail d'intérêt public sous la responsabilité d'une éducatrice du tribunal.

-Projet Centre multifonctionnel

Le projet de création du centre multifonctionnel a été déposé au bureau communal le 11 juin 2010.

Ce dernier a déjà fait l'objet d'un contrôle de conformité de la part du bureau Urbaplan à Lausanne. Il doit encore être approuvé par la Municipalité puis ce dossier pourra être soumis à l'enquête publique dès la fin du mois de juin 2010 et ceci pour une durée de 30 jours.

Une délégation de la Municipalité sera présente les jeudis 1^{er}, 8, 15 et 22 juillet 2010, de 18.00 à 19.30 heures, dans le local sis au sous-sol de la maison de commune pour répondre aux questions des citoyens.

-PPA Nord

Ce dossier est toujours en cours d'examen préalable auprès des divers Services cantonaux concernés.

-Terrain angle du Mont-Blanc – rte de la Vuy (2 parcelles)

Un bureau d'architectes, mandaté par une fondation, est venu présenter à la Municipalité un projet pour la construction de deux bâtiments sur ces deux parcelles privées.

Ce dossier est totalement indépendant du projet de construction d'appartements protégés.

M. Yves Jauner, Municipal, présente les sujets suivants :

- Jubilaires :

60 ans de mariage :

- 06.05.10 Mme et M. Aline et Ernest HILTY

-Cantine « Midicroque »

La semaine du 7 au 11 juin 2010 dite « Journées Portes ouvertes » a été organisée par le personnel de « Midicroque » afin de faire découvrir les possibilités d'accueil des enfants pendant la pause de midi. Peu de personnes ont répondu à l'invitation.

-Informatique

Durant la semaine du 7 au 11 juin 2010, l'outil informatique pour le site de la Commune a migré de la version Joomla 1.4 à la version 1.5. Cette migration permet d'améliorer la compatibilité avec les logiciels de navigation actuelle. Il est possible que quelques « bugs » subsistent encore durant la semaine suivant ces changements. La Municipalité remercie chacune et chacun pour sa compréhension.

-Bibliothèques Penthaz, Penthalaz, Daillens

Suite à un accord entre les communes de Penthaz-Penthalaz-Daillens et la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) un mandat de prestations a été établi, ceci afin que les élèves puissent toujours bénéficier des animations préparées et présentées par les bibliothécaires.

La Commune de Daillens engagera le personnel responsable des animations pédagogiques au sein des bibliothèques de Penthaz et de Penthalaz. Pour la partie scolaire, une bibliothécaire responsable d'unité sera engagée pour un 0.7 ETP (Equivalent Temps Plein) ainsi que 2 aides (pour un 0.5 ETP) parmi les bibliothécaires actuelles. Pour la partie publique, les bibliothécaires actuelles sont réengagées et le taux reste inchangé, (soit 0.5 ETP pour Penthalaz et 0.2 ETP pour Penthalaz).

-Sport

Le terrain A de foot sera en travaux dès la mi-juin pour une cure de jouvence. Un « carottage » du terrain sera réalisé par l'entreprise « Les Jardins de la Venoge ». Ceci impliquera une fermeture de celui-ci pour une durée d'environ 6 semaines.

M. Yves Jauner, Municipal, souhaite à toutes et tous un bon été et un bon « Venoge Festival » qui se déroulera les 20 et 21 août 2010.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, prend la parole pour informer l'assemblée des objets en cours suivants :

- Places de jeux

Pour information, M. Cédric Cornaz a versé la somme de CHF 10'000.— comme participation à la place de jeu de la Place Centrale, puisqu'il n'a pas la place d'en créer une pour la garderie de « La Chenaille ».

Pro Juventute a versé CHF 2'800.— pour un jeu de la Place du Mont-Blanc.

- Jardins familiaux du Verney

La Municipalité a procédé à la visite systématique des 48 parcelles de jardin, avec rédaction d'un rapport pour chacune d'entre elles. L'objectif est la mise en conformité des constructions sur ces parcelles selon les clauses des baux à ferme.

- Personnel communal

Mme Corinne Tonoli, coordinatrice, et Mme Claudine Martin ont démissionné de la cantine « Midicroque ». Elles ont été remplacées respectivement par Mme Hatmane Blakaj-Charrotton, nouvelle coordinatrice et Mme Véronique Plancherel.

- Carnet rose du personnel communal

Mme Céline Guex, Conseillère communale et M. Christian Guex, employé communal au service extérieur sont devenus, début mai, les heureux parents d'un petit garçon.

Quant à M. Thierry Parel, huissier, il est devenu grand-père ce lundi 14 juin 2010.

M. Didier Chapuis désirerait savoir à partir de quand les places de jeux seront-elles fonctionnelles ?

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, souligne que suite aux conditions météo déplorables du début de l'année, les travaux ont pris 2 mois de retard. Le personnel communal du service extérieur n'étant pas au complet actuellement, la pose des jeux interviendra dès que possible.

M. Joël Cavat demande si le projet des déchets compostables est toujours d'actualité ?

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, répond affirmativement mais elle souhaiterait préalablement en parler avec la Commission des déchets et qu'actuellement elle concentre ses efforts sur l'installation des moloks sur le territoire communal.

M. Frédy Mast, Municipal, prend la parole pour annoncer que l'éclairage du giratoire de la Gare est terminé.

M. Alain Pellet, Président, remercie la Municipalité pour ces informations.

Il clôt la discussion et passe à l'ordre du jour.

Suite à la suppression du point 4. demandée par la Municipalité, l'ordre du jour est passé en vote et accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour sera donc suivi avec la modification proposée.

1. Rapport de la Commission concernant l'adoption d'un nouveau règlement sur la circulation et le stationnement dans le village et ses abords (Préavis municipal n° 55-2010)

M. Didier Bratschi, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

Mme Isabelle Gay-Crosier, Municipale, désirerait que son nom soit correctement orthographié dans les rapports.

La parole n'étant plus demandée, M. Alain Pellet, Président, relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 55-2010, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'approuver le nouveau Règlement sur la circulation et le stationnement dans le village et ses abords
2. D'autoriser la Municipalité, sous réserve de l'approbation par les services de l'Etat à appliquer les nouvelles règles relatives au stationnement et à la circulation dans le village
3. D'admettre que les recettes liées à ce règlement soient affectées aux futures dépenses relatives aux zones de stationnement, à la prévention et à la sécurité routière
4. D'admettre que la Municipalité puisse adapter le coût des macarons d'après les coûts induits, notamment par d'éventuelles hausses du coût de la vie

Résultats du vote : Le préavis est accepté par 39 voix et 1 abstention.

2. Rapport de la Commission relatif au règlement communal sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles (Préavis municipal n° 57-2010)

M. Bernard Murisier, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. Alain Pellet, Président, relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 57-2010, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'adopter le règlement communal 2010 sur la protection des données personnelles qui abroge le règlement du 28 octobre 1985
2. De supprimer la Commission communale permanente de recours qui est considérée comme caduque

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

3. Rapport de la Commission de gestion concernant les comptes communaux 2009 et le rapport de gestion (Préavis municipal n° 59-2010)

M. Bernard Morel, rapporteur, lit le rapport de la Commission de gestion.

Les objets suivants ont été traités en collaboration avec la Municipalité :

- la distribution de l'eau

- la consommation d'électricité du domaine publique de la Commune
- le contrat de prestations avec la Gendarmerie cantonale
- le giratoire de Cossonay-Gare/Penthalaz
- les descriptifs des postes de travail pour les collaboratrices et collaborateurs de la Commune

A noter, que les comptes communaux bouclent avec un excédant de revenus de CHF 1'025'590.48. La Municipalité propose de verser CHF 1'024'800.00 à différents fonds de réserve et de virer le bénéfice net de CHF 790.48 au compte capital, qui se monte à CHF 1'036'330.86.

Ce résultat est pour l'essentiel dû à une rentrée fiscale plus importante provenant principalement de l'augmentation du nombre de contribuables.

A signaler tout de même :

- un accroissement des coûts de transports à l'ASICoPe, dû à un report de charges de l'exercice précédent
- une augmentation significative de la prévoyance sociale (500'000 francs de plus que le budget initial)
- des frais d'entretien assez importants sur les véhicules communaux.

La capacité d'autofinancement de 18,78% est en baisse par rapport à l'exercice précédent (22,52%). Ce ratio est considéré comme bon à partir de 15%. Par le jeu des amortissements d'une part et de l'augmentation du nombre d'habitants d'autre part, l'endettement par habitant est en diminution. Actuellement, il est de CHF 3949.-- (CHF 4976.-- en 2008).

Un exercice 2009 très bon. La Commission tient à féliciter toutes les personnes qui ont, d'une manière ou d'une autre, contribué à ce bon résultat. Toutefois, comme le relève Mme la Syndique, la Commune devra consentir à d'importants investissements dans le futur pour maintenir une infrastructure digne d'une Commune où il fait bon vivre. Donc, une gestion rigoureuse et un bon zeste de prudence demeurent de mise.

Il est nécessaire de relever que :

- sur l'excédant des revenus de l'année 2009, il est proposé d'attribuer CHF 280'000.00 (selon décision municipale du 13 avril 2010) au fonds de réserve pour la reprise des actifs et passifs de l'Association de la Piscine et du Camping de Penthalaz. Le processus de reprise n'étant pas encore finalisé, puisque l'Assemblée générale de l'Association, qui entérinera ce transfert d'actifs et de passifs, n'aura lieu qu'à fin juin, la création de ce fonds de réserve est souhaitable, car cela permettra d'enregistrer les écritures de bouclement de la même manière que dans un décompte « acheteur/vendeur ».

Cette manière de faire permettra ainsi, contrairement au point 6 du préavis municipal n° 43-2009 relatif à la reprise de l'actif et du passif de l'Association, d'amortir en une seule fois cet investissement, au lieu des 15 ans initialement prévu.

La Commission de gestion unanime relève encore une fois que la tenue des livres de comptes est impeccable et que la comptabilité est tenue avec rigueur et précision. Elle tient à adresser ses sincères remerciements à la Municipalité incorpore, à M. J.-D. Bonny, boursier communal, ainsi qu'à tout le personnel de l'Administration et des services extérieurs pour la collaboration et l'excellent travail accompli durant l'exercice 2009.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. Alain Pellet, Président, relit les conclusions du rapport qui ne sont pas identiques aux conclusions du préavis municipal.

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 59-2010, entendu le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'adopter les comptes de la Bourse communale de l'exercice 2009 se soldant par un excédent de revenus de CHF 1'025'590.48, avant les écritures finales ci-dessous ;
2. D'autoriser, selon détail figurant dans les comptes, des attributions pour un montant total de CHF 1'024'800.- :

au fonds de réserve pour perte s/débiteurs Bourse communale ;

au fonds de réserve pour capitalisation Valorsa SA ;

au fonds de réserve pour le renouvellement de l'informatique ;

au fonds de réserve pour le renouvellement des véhicules ;

au fonds de réserve pour équipements sportifs et places de jeux

au fonds de réserve pour travaux d'utilité publique (travaux) ;

au fonds d'utilité publique (développement) ;

au fonds de réserve pour écoles et collège du Cheminet

au fonds de réserve pour modération du trafic ;

au fonds de réserve pour l'entretien des cours d'eau ;

au fonds de réserve pour études interdomaines du quartier de la Gare

au fonds de réserve pour la construction et l'entretien des routes

au fonds de réserve pour reprise des actifs et passifs

de l'Association de la Piscine et Camping de Penthaz en autorisant la
Municipalité à l'utiliser pour amortir cet investissement en une fois au lieu des 15 ans
prévu dans le préavis 43-2009

3. De virer le boni de l'exercice de CHF '790.48 au compte capital ;
4. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2009.

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

Le point 4. de l'ordre du jour ayant été retiré, le Président passe au point suivant.

5. Rapport de la Commission relatif à l'achat d'un véhicule lourd en remplacement de l'IVECO (Préavis municipal n° 61-2010)

M. Claude-Alain Zbinden, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. Alain Pellet, Président, relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 61-2010, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

- tenant compte que ce préavis entre partiellement dans le cadre de la planification financière 2006-2011, conformément au préavis 11-2006 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 11 décembre 2006 (selon catalogue, N° 409, « intension » d'investissement « pour véhicules intercommunaux » prévu entre 2009 et 2010 pour un montant de CHF 105'000.-)

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à acheter un véhicule lourd en remplacement de l'IVECO
2. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 200'000.- pour cet achat
3. D'amortir le coût net par prélèvement sur le fonds de réserve pour véhicules (9.281.02) et de financer la dépense par la trésorerie courante

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité.

6. Rapport de la Commission relatif à la modification du Statut du personnel communal 2008
(Préavis municipal n° 63-2010)

M. Daniel Traini, rapporteur, lit le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, M. Alain Pellet, Président, relit les conclusions.

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 63-2010, ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1 D'adopter les modifications proposées au Statut du personnel communal de Penthalaz 2008
- 2 De fixer l'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions au 1^{er} août 2010, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat

Résultats du vote : Le préavis est accepté à l'unanimité

7. Renouvellement du bureau du Conseil communal pour l'année 2010-2011.

Durant le renouvellement du bureau du Conseil communal, la Municipalité a émis le désir de se retirer momentanément de la séance.

Election du nouveau Président du Conseil.

Pour l'élection du Président, M. Alain Pellet attend des propositions des différents groupes.

Pour le groupe indépendant de Penthalaz (GIP), M. Eric Joseph présente M. Daniel Traini.

Pas d'autres propositions.

Le vote se déroule à bulletins secrets.

Résultats : M. Daniel Traini est élu par 38 voix, 2 bulletins blancs et 1 bulletin nul.

Election du (de la) 1^{er(e)} vice-président(e).

M. Alain Pellet, Président, attend des propositions des différents groupes.

M. Gilles Rochat propose, pour le groupe Radical-Libéral, M. Christian Martinetti.

Pas d'autres propositions.

Le vote se déroule à bulletins secrets.

Résultats : M. Christian Martinetti est élu par 37 voix, 3 bulletins blancs et 1 bulletin nul.

Election du (de la) 2^e vice-président(e).

M. Alain Pellet, Président, attend des propositions des différents groupes.

M. Stéphane Zürcher propose, pour le groupe socialiste et sympathisants, Mme Delphine Probst.

Pas d'autres propositions.

Le vote se déroule à bulletins secrets. Résultats :

Résultats : Mme Delphine Probst est élue par 36 voix et 5 bulletins blancs.

Election des scrutateurs et scrutateurs suppléants.

Le vote à main levée, proposé à partir de ce moment, est accepté à l'unanimité.

Proposition de M. Gilles Rochat, pour le groupe Radical-Libéral :

- M. Gérald Santschy scrutateur et Mme Céline Guex, scrutatrice suppléante.

Proposition de M. Stéphane Zürcher, pour le groupe socialiste et sympathisants :

- M. Pierre-André Ischi, scrutateur et M. Gabriel Piot, scrutateur suppléant.

Pas d'autres propositions.

Ces personnes sont élues à l'unanimité.

8. Election de la Commission de gestion pour l'année 2010 - 2011 :

Proposition de M. Eric Joseph pour le GIP :

- Mme Corinne Borgeaud et M. Didier Chapuis

Proposition de M. Gilles Rochat pour le groupe Radical-Libéral :

- M. Stefan Bérard et M. Fritz Waelti

Proposition de M. Stéphane Zürcher pour le groupe socialiste et sympathisants :

- Mmes Sandrine Berthoud, Delphine Probst ainsi que M. Bernard Morel.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

9. Election de la Commission des finances pour l'année 2010-2011

Proposition de M. Eric Joseph, pour le GIP :

- MM. Antonio Gatto et Daniel Rochat

Proposition de M. Gilles Rochat pour le groupe Radical-Libéral :

- Mme Céline Guex et M. Jean-Pierre Monachon

Proposition de M. Stéphane Zürcher pour le groupe socialiste et sympathisants :

- MM. Pascal Affolter, Jean-François Perusset et Stéphane Zürcher

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

10. Propositions individuelles.

Pour la Commission « Achat et vente de bâtiments et terrains » en remplacement de M. Daniel Traini, pour le GIP, M. Eric Joseph propose M. Jean-Claude Andrey.

Les deux autres Commissions dont M. Daniel Traini fait partie soit « Changement du nom de la Gare » et « Statut du personnel communal » n'ont plus lieu d'être. Il ne sera donc pas remplacé !

M. Didier Bratschi signale une erreur sur la liste des membres du Conseil communal affichée sur le site de la Commune. En effet, il ne fait pas partie du groupe Radical-Libéral comme inscrit mais bien du groupe socialiste et sympathisants.

M. Christian Martinetti informe que l'Assemblée annuelle de l'USL s'est tenue le mercredi 9 juin 2010. Il en est ressorti que les sociétés locales se portent bien. En 2012, l'USL fêtera son 75^e anniversaire. Ce sera l'occasion de faire une fête au village. Les personnes ayant d'ores et déjà des idées à ce sujet sont priées de les lui soumettre.

En remerciement de la confiance accordée, M. Daniel Traini invite chacune et chacun à la verrée qui aura lieu à l'issue de cette séance.

M. Bernard Murisier aimerait souligner que la liste des contacts des membres du Conseil communal sur le site Internet de la Commune n'est pas à jour !

Mme Claudine Martin, secrétaire du Conseil, est en partie étonnée par cette remarque, mais elle fera les modifications nécessaires dès que possible.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, attire l'attention de l'assemblée sur le fait que la Commission « Changement du nom de la Gare » n'a pas été dissoute et que, par conséquent, M. Daniel Traini devra être remplacé. Mme la Syndique précise que la Municipalité va travailler durant tout l'été et annonce les convocations des Commissions suivantes :

- Commission « Local des pompiers » : jeudi 24 juin 2010 à 17h30
- Commission des Finances : mardi 3 août 2010 à 19h00
- Commission « Gestion des conditions d'occupation des logements subventionnés et des logements à loyers modérés » : mardi 3 août 2010 à 20h00

Elle demande ensuite à la Commission « Achat et vente de bâtiments et terrains » de bien vouloir rester un instant à l'issue de la séance.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, adresse ses remerciements pour leur confiance aux Conseillères et Conseillers. Elle remercie également le bureau du Conseil ainsi que le Président pour leur collaboration. Elle souhaite à toutes et à tous une belle pause estivale.

M. Eric Joseph, président du groupe GIP, propose Mme Sylvette Grandchamp en remplacement de M. Daniel Traini au sein de la Commission « Changement du nom de la Gare ».

M. François Bachmann est quelque peu étonné que les membres du Conseil communal votent le rapport d'une Commission composée que de trois membres (Commission « Fichiers informatiques et protection des données personnelles »), l'un des trois n'ayant, de surcroît, pas pu se libérer.

M. Yves Jauner, Municipal, précise que cette Commission est une Commission municipale et qu'il en est ainsi.

M. Yvan Rochat, Municipal, précise que les informations données en début de séance concernant le vandalisme paraîtront dans le prochain « Cancanier ».

M. Alain Pellet, Président, reprend la parole pour un petit « bilan » de l'année politique.

En résumé, le Conseil communal a été convoqué à 5 reprises pour traiter 17 préavis municipaux des plus divers. Le bureau électoral s'est retrouvé 3 dimanches matins pour dépouiller les différents sujets de votations. Il remercie l'assemblée pour la confiance témoignée tout au long de son mandat, félicite Mme la Syndique ainsi que les membres de la Municipalité pour le travail accompli et remercie les membres du bureau du Conseil, l'huissier et la secrétaire pour leur disponibilité et leur collaboration.

M. Alain Pellet souhaite beaucoup de satisfaction à son successeur M. Daniel Traini.

Il demande aux membres du nouveau bureau du Conseil de bien vouloir rester à l'issue de la séance pour la traditionnelle photo et souhaite à tout le monde d'excellentes vacances d'été.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21h32.

Le Président

A. Pellet



La secrétaire

C. Martin